

L'État et l'imprimé

Quelques responsabilités de l'État du Québec devant l'avenir
du livre dans le Québec de l'an 2000

The State and the Written Word

Some of Québec's Responsibilities Towards the Future of the
Book in Québec in the Year 2000

El Estado y el libro

Algunas responsabilidades del Estado de Québec ante el
porvenir del libro en el Québec del año 2000

Jean-Rémi Brault

Volume 38, numéro 4, octobre–décembre 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028766ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028766ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la
documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Brault, J.-R. (1992). L'État et l'imprimé : quelques responsabilités de l'État du Québec devant l'avenir du livre dans le Québec de l'an 2000. *Documentation et bibliothèques*, 38(4), 187–190. <https://doi.org/10.7202/1028766ar>

Résumé de l'article

Les responsabilités des États, celui du Québec comme celui de tous les pays, devant l'avenir du livre, sont variées, multiples et urgentes. Parmi ces devoirs, l'auteur de ce texte en a retenu trois qui lui paraissent prioritaires : la nécessité pour l'État de développer un véritable réseau de bibliothèques publiques afin de rendre l'imprimé accessible à tous les citoyens; la nécessité de favoriser le livre dans un monde envahi par la technologie et l'audiovisuel; l'urgence de prendre des mesures qui favorisent la conservation du patrimoine imprimé, menacé par sa propre fragilité.

L'État et l'imprimé

Quelques responsabilités de l'État du Québec devant l'avenir du livre dans le Québec de l'an 2000 *

Jean-Rémi Brault
Montréal

Les responsabilités des États, celui du Québec comme celui de tous les pays, devant l'avenir du livre, sont variées, multiples et urgentes. Parmi ces devoirs, l'auteur de ce texte en a retenu trois qui lui paraissent prioritaires : la nécessité pour l'État de développer un véritable réseau de bibliothèques publiques afin de rendre l'imprimé accessible à tous les citoyens; la nécessité de favoriser le livre dans un monde envahi par la technologie et l'audiovisuel; l'urgence de prendre des mesures qui favorisent la conservation du patrimoine imprimé, menacé par sa propre fragilité.

**The State and the Written Word
Some of Québec's Responsibilities Towards the Future of the Book in Québec in the Year 2000**

The responsibilities of modern states such as Québec and others towards the future of the book are varied, multiple and coloured with a sense of urgency. At the top of the list of a modern state's duties, the author focuses on three priorities : the need to develop a viable public library network permitting access by all its citizens; the need to provide a place for the book in a world increasingly dominated by technology and audiovisual formats and the urgent need to take steps to conserve the printed heritage menaced by its own fragility.

**El Estado y el libro
Algunas responsabilidades del Estado de Québec ante el porvenir del libro en el Québec del año 2000**

Las responsabilidades de los Estados, incluyendo el de Québec, ante el porvenir del libro, son variadas, múltiples y urgentes. Según el autor de este texto, las más importantes son las siguientes : la necesidad para el Estado de desarrollar una eficiente red de bibliotecas públicas para facilitar el acceso al libro a todos los ciudadanos; la necesidad de favorecer al libro en un mundo invadido por la tecnología y lo audiovisual; la urgencia de tomar las medidas necesarias para la conservación del patrimonio impreso, amenazado por su propia fragilidad.

De tout temps, les États se sont sentis investis d'une responsabilité sociale devant le pouvoir puissant qu'ils attribuaient à l'imprimé, qu'il s'agisse du périodique ou du livre. Les États ont assumé cette responsabilité quelquefois d'une façon libérale, en favorisant généreusement une large diffusion, trop souvent d'une façon contraignante, par la mise en place d'une censure et de nombreuses lois, toutes plus propres les unes que les autres à limiter le rôle et l'influence de l'imprimé.

Cette censure, que les États dits modernes et civilisés ont imposée à un moment ou l'autre de leur évolution, témoigne elle-même de la conscientisation réalisée par ces mêmes États en face du pouvoir de l'imprimé.

Le Québec lui-même n'a pas échappé à certaines velléités de contrôler l'imprimé, soit directement par des lois civiles ou ecclésiastiques, soit par des mesures plus subtiles dont ni l'origine ni les buts ne trompaient personne.

Depuis des décennies, depuis surtout la venue envahissante des moyens électroniques de communication, depuis l'omniprésence de l'audiovisuel, les prophètes ne manquent pas qui claironnent la disparition toute prochaine du livre. Pourtant, même si certains diagnostics suscitent des inquiétudes fondées sur la précarité de son avenir économique, le malade survit et présente des perspectives de survie fort rassurantes. Mais il reste légitime de s'interroger sur le rôle que l'État peut jouer non seulement pour consolider l'acquis mais aussi pour assurer une vaste diffusion et continuer de doter ses concitoyens de ce que le rapport Arpin appelle fort joliment «un trousseau de clés pour la vie»¹.

Aussi, il apparaît que le rôle de l'État à cet égard peut s'exercer de multiples manières. Nous retiendrons les sujets suivants : d'abord, l'État doit favoriser l'accessibilité de l'imprimé; puis, sans préjudice à toutes les autres formes de messages médiatiques, l'État doit répandre géné-

reusement le culte du livre; enfin l'État doit assurer pour les générations futures l'intégralité du patrimoine imprimé national.

Accessibilité

D'abord, il faut assurer, et de toute urgence, l'accessibilité pour tous les Québécois et toutes les Québécoises aux sources de la documentation essentielle et à leur plein épanouissement. Cette accessibilité doit se situer nettement dans la ligne de l'éducation permanente et supprimer les cloisons entre les périodes

* Ce texte est une version remaniée d'une conférence présentée au Colloque de l'Association québécoise pour l'étude de l'imprimé, tenu à Québec les 21-22 novembre 1991.

1. *Une proposition de la culture et des arts*. Proposition présentée à madame Liza Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles du Québec par le Groupe-conseil sous la présidence de monsieur Roland Arpin, Québec, 1991, p. 154.

instructionnelles, les périodes récréatives et les périodes laborieuses. Tant que les municipalités continueront de loger leur service de la bibliothèque à l'intérieur du Service des loisirs et des sports, l'arbitrage des budgets ne cessera pas de favoriser le baseball et le hockey au détriment des livres et de la culture. Quel que soit leur âge, quelle que soit leur condition sociale, surtout quel que soit le lieu de leur résidence, tous les citoyens doivent pouvoir se prévaloir des services d'une bibliothèque.

Cette affirmation dispense de rappeler des statistiques si douloureuses qu'elles laissent parfois l'impression de s'enfoncer dans l'avenir à reculons.

Dans un document d'orientation sur les bibliothèques publiques, préparé par le ministère des Affaires culturelles, en décembre 1990, et cité dans le rapport Arpin, on lit ceci :

(...) par rapport à la situation des bibliothèques dans les autres provinces canadiennes, même si la situation s'est légèrement améliorée, il faut constater qu'il reste du chemin à parcourir. Ainsi, sur 19 données comparatives analysées pour 1988, le Québec est supérieur à la moyenne canadienne pour une seule, soit «les subventions de l'État par rapport au pourcentage des dépenses totales» affectées aux bibliothèques publiques (20,5% par rapport à 17,9%)².

Pourtant, la responsabilité de l'État devant l'accessibilité de tous les citoyens à la documentation est évidente. Cette activité de l'État doit viser essentiellement à sensibiliser les citoyens au mouvement irréversible des mutations médiatiques, à en faire ce que les jeunes d'aujourd'hui appellent des «citoyens branchés». Les bibliothèques, surtout les bibliothèques publiques, doivent jouer un rôle avant-gardiste dans ce processus idéologique. Les grands prophètes de l'eschatologie médiatique n'ont cessé de clamer leurs avertissements : aussi bien MacLuhan, Abraham Moles, Marcuse et Fuller que Burrough et Timothee Leary nous invitent à choisir entre la sclérose stérile et en apparence sécurisante et l'acceptation volontaire, consciente et réfléchie d'une situation irréfléchie. Ainsi, comme le rap-

pelle avec un brin d'humour philosophique Robert Escarpit, tout gouvernement «doit tenir compte de cette circonstance gênante qu'un homme qui lit ne peut éviter de penser et qu'un homme qui pense est plus difficile à gouverner qu'un homme qui laisse penser les autres pour lui»³.

Adopter une politique de diffusion de l'imprimé, c'est, pour l'État, s'inscrire dans une trajectoire qui autorise tout citoyen à avoir «accès au message au moment où il le désire»⁴, inventer et même créer des modes de diffusion, faire désirer le bien culturel par des procédés analogues à ceux qui sont appliqués pour tous les biens de consommation, c'est accepter que la documentation se donne de nouveaux langages, c'est contribuer à en créer de nouveaux, c'est se donner «la possibilité d'avoir accès à des messages toujours disponibles conservés dans les langages les plus appropriés»⁵.

Promotion du livre

Le rôle de l'État doit aussi conduire à la promotion du livre. D'aucuns, et non des moindres, affirment volontiers que le livre doit être remisé au grenier des antiquités, doit laisser la place aux modes audiovisuelles et développer ce que Abraham Moles appelait «la maladie de la fonctionnalité»⁶ qui est, ajoutait-il, le propre du gadget.

Or justement, la valeur profonde du livre, c'est de ramener l'intelligence humaine à l'essentiel. La valeur du livre, c'est d'éloigner l'être humain «des itinéraires du langage qui n'affleurent que très partiellement à la conscience et qui pourtant balisent nos paroles, ouvrent et ferment des issues»⁷. «Grâce aux livres», écrivait Danièle Sallenave dans cet ouvrage incomparable qui se veut à la fois un plaidoyer et un poème à la gloire du livre, «penser, ce n'est pas connaître plus, c'est comprendre mieux ce dont il s'agit dans l'existence vécue»⁸.

Pour un gouvernement, travailler à la promotion du livre, c'est contribuer puissamment à hausser cette société à hauteur d'intelligence, c'est lui donner ce «surplus d'âme» dont elle a bien besoin. Bien sûr, cette promotion du livre ne saurait se limiter à la création et au développement des bibliothèques publiques. Dans

un pays comme celui du Québec, où tout ce qui touche à la vie intellectuelle est marqué au coin de la fragilité, le monde de l'édition et celui de la librairie offrent des assises tellement précaires que, sans une assistance de l'État, leur survie reste hypothétique.

*La bataille [du livre], écrivait ce grand spécialiste de la bibliologie et amoureux passionné du livre qu'est Robert Escarpit, n'en est qu'aux marches d'approches, mais chaque fois qu'une bibliothèque s'ouvre, chaque fois qu'un point de vente s'établit, chaque fois qu'un gouvernement comprend que l'édition est un investissement plus rentable pour son peuple que des technologies prestigieuses, mais aliénantes, c'est une position qui est conquise et ne devra plus être abandonnée*⁹.

Promotion du livre, promotion de la lecture, expansion des bibliothèques, ce sont autant d'activités qui pivotent autour d'un même point central qu'est le livre, ce livre qu'il faut répandre et dont il faut

2. *Ibid.*, p. 157. Voir aussi : Diane Mittermeyer, «La bibliothèque publique et le milieu municipal : partie 1. La perception de l'administration municipale», *Documentation et bibliothèques*, vol. 35, no 4 (octobre-décembre 1989), 145-161. Voir également : Diane Mittermeyer, «La bibliothèque publique et le milieu municipal : partie 2. Perception et support financier», *Documentation et bibliothèques*, vol. 37, no 1 (janvier-mars 1991), 5-21.
3. Robert Escarpit, «La guerre du livre», *Liber amicorum Hernam Liebaers*, Bruxelles, 1984, 270.
4. Jean Cloutier, *La communication audio-scripto-visuelle à l'heure des self-média ou l'ère d'Emérec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1973, p. 37.
5. *Ibid.*, p. 43.
6. Abraham A. Moles, *Le kitsch : l'art du bonheur*, Montréal, Éditions HMH, 1971, p. 213.
7. Fernand Dumont, *Le lieu de l'homme; la culture comme distance et mémoire*, Montréal, Éditions HMH, 1968, p. 119.
8. Danièle Sallenave, *Le don des morts; sur la littérature*, Paris, Gallimard, 1991, p. 116.
9. Robert Escarpit, «La guerre du livre»..., p. 275.

assurer la conservation pour les générations futures. À la question : «Qu'est-ce que le livre?», Danielle Sallenave répond:

Tout livre écrit, tout texte déposé en testament par l'auteur en direction d'un lecteur futur qui, de toutes les façons, lui survivra, est fait de cet appel qu'Augustin entendit par-dessus le mur d'un jardin, et que chaque auteur, dès qu'il écrit, énonce : «Tolle et lege!» «Prends et lis!» L'art de l'auteur en est marqué; sa stratégie de composition, d'énonciation, de construction, d'élaboration vise à introduire le lecteur dans un labyrinthe dont il ne s'échappera qu'avec sa permission¹⁰.

Conservation du livre

Encore faudra-t-il que ce «lecteur futur» à qui, par-delà les siècles, on transmettra cet appel chaleureux, puisse avoir accès à ce livre. Encore faudra-t-il que ce livre n'ait pas subi «des ans les irréparables outrages».

Or, le problème de la conservation des imprimés a atteint une telle acuité qu'aucune institution privée ou même publique ne peut assumer seule cette responsabilité et que, derechef, l'État doit apporter sa contribution très active à la solution de ce problème. Et effectivement, dans chaque pays, l'État travaille à la découverte de cette solution soit par le truchement de sa bibliothèque nationale, soit par l'intermédiaire d'un organisme qui y est étroitement associé. Même en ne rappelant pas les considérations pessimistes et caricaturales de Umberto Eco¹¹, on peut souligner que, outre les vingt et un obstacles que l'auteur note au bon fonctionnement des bibliothèques, celui de ce qu'on appelle couramment «la fragilité du papier» est sûrement le plus complexe.

La direction de la Bibliothèque nationale du Canada expliquait récemment l'ampleur du problème, en se référant au directeur de la Library of Congress de Washington qui affirmait que

si la politique actuelle de détérioration organisée se poursuivait, les 532 milles de rayonnage des trois édifices de la Library of Congress sur Capitol Hill ne porteraient bientôt plus

qu'un amas de papiers effrités, dépourvus de toute utilité. Il ajoutait que, selon l'inventaire d'alors, deux à trois pour cent des collections générales d'imprimés étaient devenus inutilisables du fait de la fragilité du papier; qu'une étude séparée de la même collection révélait que 25 pour cent des volumes étaient dans un état de détérioration suffisamment avancée pour justifier un microfilmage immédiat, si cela était réalisable¹².

Et la situation est tout à fait semblable dans toutes les grandes institutions documentaires à travers le monde, comme à la Bibliothèque nationale de Paris où plus d'un million d'ouvrages imprimés et plus de deux millions d'estampes sont considérés comme perdus ou sérieusement menacés¹³.

L'État du Québec s'est, lui aussi, fait le rappeler, doté d'une bibliothèque nationale. Autant dans la loi constitutive de 1967 que dans celle de 1988, l'État a conféré à cette institution nationale le mandat habituel que reçoivent toutes les bibliothèques nationales, partout dans le monde, c'est-à-dire l'acquisition, la conservation et la mise à la disposition du public du patrimoine documentaire national, en l'occurrence celui qui est produit sur le territoire du Québec. Et cette institution connaît elle aussi les mêmes affres de la conservation. Sans doute l'ampleur plus restreinte de ses collections ne permettra pas de projeter une image aussi catastrophique de la situation. Mais, toutes choses étant relatives, la perte d'une portion même infime d'un quelconque patrimoine documentaire national constitue une douleur à la dignité essentielle du livre. Pourtant, les causes sont partout les mêmes, la situation objective est partout la même et probablement les solutions sont partout les mêmes, sinon fort semblables.

Or, la notion même de bibliothèque nationale est tissée de paradoxes, sinon de contradictions. Ainsi, «l'une de ses missions fondamentales est d'assurer la conservation indéfinie des documents qu'elle reçoit¹⁴, alors que, depuis des décennies, ces documents n'ont pas été fabriqués pour être conservés durant une période «indéfinie». Ainsi, également, la bibliothèque nationale diffuse des docu-

ments que, par ailleurs, elle doit soigneusement conserver. Et la duplication de ces documents ne règle que partiellement et temporairement le problème.

Il est évident, chacun l'a répété, que cette vocation à informer le public et donc, dans un bon nombre de cas, à communiquer des documents contrarie la mission de maintenance indéfinie des collections qui revient par ailleurs à toute bibliothèque nationale¹⁵.

Et Gilbert Ouy de le rappeler avec pertinence : «Disons, sans byzantiner, que c'est là deux devoirs jumeaux, contradictoires et qu'il faut pourtant concilier¹⁶.

Il apparaît qu'à cet égard, l'État québécois doit assumer une responsabilité active et dynamique. Il importe qu'il se préoccupe de la détérioration de tous les documents, sonores, photographiques, graphiques et, bien sûr, imprimés. Certains pays, comme la France, les États-Unis, la Grande-Bretagne et bien d'autres, ont créé des organismes nationaux, chargés de «cerner les causes de la

10. Danièle Sallenave, *Le don des morts...*, p. 155.
11. Umberto Eco, *De bibliotheca*, Caen, l'Echoppe, 1986, p. 15-18.
12. Marianne Scott, «Mettre les questions en perspective», in *Prévenir ou guérir? Actes du Colloque sur la conservation des collections*, Montréal, 16-17 novembre 1989, organisé par le Groupe de travail sur la conservation des collections du Sous-comité des bibliothèques, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1990, p. 30.
13. Bruno Blasselle et Jacqueline Melet-Sanson, *La bibliothèque nationale, mémoire de l'avenir*, Paris, Gallimard, 1990, p. 73, 154-157. (Découvertes Gallimard; Histoire)
14. Paris, Bibliothèque nationale, *La Bibliothèque nationale en 1976; état présent et perspectives*, Rapport présenté le 27 avril 1977 à madame le Secrétaire d'État aux Universités par M. Georges LeRider, administrateur général de la Bibliothèque nationale, Paris, La Documentation française, 1977, p. 59.
15. *Ibid.*, p. 71.
16. Gilbert Ouy, «Les bibliothèques», in *L'histoire et ses méthodes*, sous la direction de Charles Samaran, Paris, Gallimard, 1961, p. 113-114. (Encyclopédie de la Pléiade, 11)

détérioration des documents [...] et chargés de mettre au point des procédés capables de prévenir ou d'enrayer cette détérioration»¹⁷. L'État, celui du Québec comme celui de tous les pays qui attribuent une valeur aux oeuvres de l'intelligence et donc, au patrimoine documentaire, ne peut oublier que ces richesses se détériorent d'une façon toute naturelle, indépendamment de l'utilisation qui en est faite.

Aussi diverses mesures concrètes méritent d'être retenues. Ainsi, l'obligation que l'État impose à la Bibliothèque nationale de conserver tous les documents imprimés sous leur support original mérite d'être examinée, voire d'être remise en question. Surtout, dans le cas des journaux et des périodiques. Cette obligation a été conçue à une époque où la technologie n'avait pas encore mis au point les autres supports de conservation que nous connaissons, comme les microfilms et les disques optiques. L'utilisation de cette technologie nouvelle, et de celle que nous connaissons sans doute durant les prochaines décennies, suggère fortement de repenser cette conception de la conservation et d'accorder la priorité à la conservation du contenu documentaire plutôt qu'au contenant.

De plus, comme le rappelait le directeur de la Bibliothèque nationale du Québec, monsieur Philippe Sauvageau, «il est nécessaire d'aboutir à un accord avec les éditeurs et les fabricants de papier, pour l'introduction de papier alcalin, appelé communément, papier permanent»¹⁸. Actuellement, certaines maisons d'éditions nord-américaines, dont plusieurs presses universitaires, n'utilisent plus que

ce papier désacidifié qui permet d'assurer une meilleure conservation des documents imprimés. Il nous apparaît qu'une intervention gouvernementale permettrait d'accélérer le processus de mise en application de ce programme.

Enfin, un programme généreux et énergique de restauration des imprimés et de reproduction sur d'autres supports, comme le microfilm et le disque optique, doit recevoir un appui efficace du gouvernement du Québec. Déjà, plusieurs pays ont pris conscience du risque couru par cette portion importante du patrimoine national. La France, par exemple, investit plus de dix millions de francs par année dans «un programme de sauvegarde»¹⁹. Les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, l'Autriche, pour ne citer que ces pays, se sont mobilisés et ont commencé de prendre des mesures concrètes pour éviter la catastrophe que représenterait la perte de tous ces documents imprimés.

Conclusion

Voilà quelques-unes des responsabilités de l'État du Québec devant l'avenir de l'imprimé. Nonobstant toutes les audaces de la technologie, tous les développements que nous connaissons et surtout ceux que nous appréhendons, le livre demeurera pour l'être humain des prochains millénaires une nourriture spirituelle essentielle. Avoir le culte du livre, c'est préférer le caractère permanent à l'éphémère, c'est vivre dans l'essentiel et rejeter le superficiel.

Quand, enfin, on a pris une conscience aiguë du caractère indispensable du livre,

c'est bien volontiers qu'on partage l'opinion de Danièle Sallenave, qui écrit si magnifiquement.

Ce qui sépare les hommes le plus gravement, le plus radicalement, ce n'est pas l'argent, les places, la réussite, l'accomplissement social, ce n'est même pas la «culture», c'est la lecture : la présence ou l'absence des livres dans la vie quotidienne. Cette différence est plus profonde, et plus grave. Elle aggrave toutes les autres»²⁰.

Et quand les personnages politiques qui auront pris la responsabilité de l'État du Québec à l'aube de l'an 2000 auront pris conscience qu'un «lecteur» peut occasionnellement se muer en «électeur», peut-être constateront-ils, comme Montaigne, que «les livres ont beaucoup de qualités agréables à ceux qui les savent choisir»²¹.

17. Paris, Ministère de la culture, *Les bibliothèques en France*, Rapport au Premier ministre établi en juillet 1981 par un groupe interministériel présidé par Pierre Vandevorde, directeur du livre, Paris, Dalloz, 1982, p. 303.

18. Philippe Sauvageau, «Prise de conscience nouvelle d'une problématique ancienne en matière de conservation», in *Prévenir ou guérir? Actes du Colloque sur la conservation des collections...*, p. 27.

19. Bruno Blasselle et Jacqueline Melet-Sanson, *La Bibliothèque nationale...*, p. 155.

20. Danièle Sallenave, *Le don des morts...*, p. 41.

21. Cité dans René Louis, «Montaigne dans sa librairie», in *La bibliothèque*, dirigé par Richard Fiquier, Paris, Autrement, 1991, p. 205.